



Lille, le 24 novembre 2021

Objet : Forfait mobilité

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Lors de l'audience du 21 octobre, le Snes-FSU vous alerté sur la lourdeur du formulaire à remplir (notamment à cause du tableau) pour le versement du forfait mobilités alors que les textes demandent simplement une attestation sur l'honneur ; vous avez évoqué une circulaire du ministère allant dans ce sens ; apparemment, celle-ci n'est pas arrivée dans bon nombre d'autres académies qui se contentent d'une demande d'attestation sur l'honneur. Si cette circulaire existe, pouvez-vous nous la communiquer ? Nous regrettons que nos demandes de simplification n'aient pas été entendues, ce qui aurait permis d'alléger le travail des services d'une part et de donner un signe de confiance aux personnels.

Nous souhaitons donc que les personnels qui n'auraient pas rempli le tableau mais qui ont signé l'attestation sur l'honneur touchent l'indemnité forfaitaire ; nous renouvelons également nos demandes de simplification pour l'année prochaine scolaire.

Soyez assurée, Mme le Recteur, de notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Pour le SNES-FSU académie de Lille

Jean-François Carémel